

RAPPORT DE LA SECTION PROTECTION ET CONTENTIEUX NATIONALE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Chers amis colombophiles,

Le Président de la section de protection et de contentieux Nationale ainsi que mes collègues régionaux, avons pour mission d'assurer la protection du pigeon voyageur, de défendre les intérêts particuliers des colombophiles et les intérêts généraux de la colombophilie. Nous veillons, également au respect des textes législatifs et des statuts et nous sommes garants de leur application.

Comme vous pouvez l'imaginer, il y a pas mal de travail.

Je tiens à remercier tous les présidents régionaux de protection et contentieux pour leur implication au service des colombophiles de leur région. Un grand nombre d'entre eux m'ont envoyé leur rapport d'activité et je les en remercie.

Sans entrer dans le détail, les problèmes rencontrés, le plus souvent, ce sont :

- Conflits entre les amateurs et leurs dirigeants et entre dirigeants eux-mêmes.
- Les litiges de voisinage et avec les municipalités.

Je tiens à préciser et **cela est important** que j'ai également reçu plusieurs rapports où le président de la section écrit qu'il n'a rien à signaler, qu'il n'a eu aucun dossier à instruire ...

C'est le cas pour Monsieur Philippe Martin de la 5^e région, de Monsieur Fabrice Amé de la 4^e région, de Monsieur Michel Raux de la 12^e région, de Monsieur Raymond Neuville de la 18^e région, de Monsieur Jacky Rousseau de la 9^e région.

Les litiges entre les amateurs et leurs dirigeants entre eux, sont assez nombreux et auraient tendance à augmenter. A la base, dans la quasi-totalité des conflits, il y a un non-respect des règles de vie au sein des associations à savoir un non respect des statuts ou du règlement des concours.

Dès que les règles ne sont pas respectées par celui qui est censé les faire appliquer, c'est la catastrophe car plus personne au sein de l'association ne respectera quoi que ce soit.

Il faut bien avouer que certains présidents se prennent pour des présidents de la République et à la fin pensent que l'association leur appartient.

C'est pourquoi, je pense qu'il doit y avoir un renouvellement des dirigeants assez régulièrement afin que la routine ne s'installe et donne lieu à des litiges.

Ceci étant dit, la quasi-totalité des présidents sont de grands dévoués et pas toujours aidés dans leur tâche.

Il faut aussi avouer que certains amateurs au sein de l'association ne se sentent pas concernés et laissent, sans vergogne, leur part de travail aux copains, cela n'est pas normal. Il faut absolument exiger que chacun fasse sa part de travail.

Les statuts de l'Association, le Règlement National des Concours, le Règlement Intérieur, doivent être respectés et appliqués de façon **stricte**. Cette application est très simple sauf que les gens veulent toujours la compliquer, veulent obtenir quelque chose qu'ils ne peuvent pas avoir. Pourtant, en devenant colombophile ils se sont engagés à respecter les règlements. Les dirigeants en devenant dirigeants, se sont engagés à faire respecter et à respecter, **eux-mêmes**, les textes colombophiles.

Parfois j'entends dire : « chez nous on joue pour des cacahuètes »... pour justifier un certain laxisme dans l'application des règles... Or, un concours est un contrat qui lie l'organisateur et les participants. Les deux parties doivent s'y conformer strictement. **C'est très important.**

Dernièrement, deux gros litiges ont été réglés grâce à une médiation et ont abouti à une conciliation. Pourquoi, ne pas essayer plus souvent cette méthode ? Je suis prêt à me déplacer ou à recevoir au siège de la fédération ceux qui le souhaitent, parfois il suffit de parler.

Il faut tout faire pour éviter les commissions de discipline et autres procédures disciplinaires qui coûtent très chers aux perdants qui doivent assumer le coût de toute la procédure y compris les frais de déplacement et de séjour des membres de la Commission.

Cette année, nous avons dû faire appel à un huissier et au tribunal de proximité pour nous faire payer les factures par ceux qui sont passés en discipline et condamnés.

En ce moment, les problèmes qui sont « très tendance » ce sont les demandes de mutation...

Nous connaissons les mutations d'un amateur vers une autre association... d'une association vers un autre groupement et maintenant un groupement vers une autre région... et quand je pose la question pourquoi cela ?

On me répond nous ne nous entendons plus avec le région, nous voulons changer... Donc, ce n'est pas la région qui est mal dessinée, car les pigeonniers sont toujours aux mêmes places, mais ce sont les hommes qui ne s'entendent plus...

Un autre cas aussi marrant, le groupement procède à sa propre dissolution, en dépit du bon sens, les associations se partagent l'argent et demandent à partir de leur région d'origine ; là aussi les colombiers n'ont pas bougé de place...

Il faut savoir, quand même, que la mutation d'un groupement vers une autre région doit passer par le conseil d'administration national qui est seul habilité à modifier les limites géographiques d'une région. Quelques fois cela pourrait se justifier.

Les problèmes de voisinage doivent être scindés en deux catégories :

- la première : le pigeonnier (abri de jardin) a été construit conformément aux règles de l'urbanisme et le seul problème ce sont les pigeons.
- la deuxième : l'abri de jardin n'est pas conforme puisque construit sans autorisation municipale...

Dans le premier cas, vous avez le voisin comme opposant et devant le tribunal ce litige est traité dans une rubrique qui s'appelle « trouble anormal de voisinage ». Le voisin doit prouver ce trouble (en général nous gagnons).

Dans le deuxième cas, vous avez le voisin comme opposant et éventuellement la mairie qui pourrait intervenir... C'est plus difficile à traiter.

Dans tous les cas, dès le début du litige, vous devez présenter le dossier à votre assurance afin d'obtenir une assistance juridique. Bien entendu, vous devez présenter votre litige à votre président de région qui jugera si il faut demander l'aide de la FCF.

Inutile de vous dire, qu'il est préférable de tout faire pour avoir de bons rapports avec vos voisins, un procès coûte cher et n'est jamais gagné d'avance.

N'hésitez pas à expliquer ce qu'est la colombophilie, évitez les nuisances et ne laissez pas vos pigeons vagabonder.

En cas de difficultés avec les municipalités, n'hésitez pas à nous contacter dès le début du problème, parfois, grâce aux expériences précédentes, nous obtenons de bons résultats. Cela a été le cas à Pontault Combault où un arrêté municipal avait été pris à l'encontre des pigeons et nous avons eu gain de cause devant le tribunal administratif et autres cas résolus à l'amiable par notre intermédiaire. Cela n'est pas automatique ni gagné d'avance.

Pour finir **deux mots sur la grippe aviaire**

La situation est délicate. Les pigeons voyageurs de course bénéficient d'un traitement spécial favorable, nous pouvons exposer par dérogation et pouvons lâcher nos pigeons autour du colombier quel que soit le niveau de risque.

Néanmoins, les concours sont pour l'instant interdits sur tout le territoire alors qu'il n'y a pas de grippe aviaire sur tout le territoire.

Le nouvel arrêté du 16 mars 2016 a mal été rédigé et ne prend pas en compte les décisions qui nous ont été octroyées en 2007. A savoir que les courses étaient autorisées pourvu que les pigeons **ne partent ni arrivent ni survolent** une zone contaminée (une zone contaminée est une zone avec des cas de grippe aviaire).

Or, le nouveau texte prévoit que les concours sont interdits lorsque le niveau de risque élevé est déclenché, ce qui est le cas actuellement.

Nous avons déjà eu un entretien avec le Ministère il y a quelques semaines, nous continuons à travailler de façon diplomatique, mais le moment venu, nous devons nous tenir prêts à faire valoir nos droits acquis. (Rappelez-vous la situation de 2007 et les lâchers manifestants).

Je vous souhaite une bonne année colombophile et une bonne santé pour continuer à profiter de vos pigeons.

Merci de m'avoir écouté.

José De Sousa
Président de la section Protection et
Contentieux